

DÉMARCHE AIPL REG-08

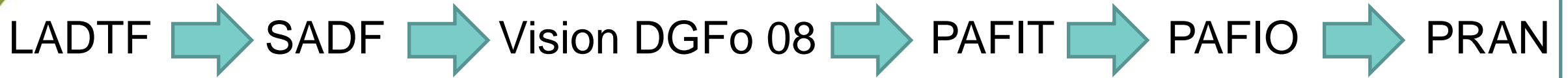
« AIRES D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION LIGNEUSE »



OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION

- Expliquer l'origine des AIPL
- Présenter les principes qui guide le MFFP
- Présenter les critères de sélection et les résultats

Origine des AIPL



LADTF

- 36. Le ministre détermine des critères permettant d'identifier des aires à fort potentiel forestier présentant un intérêt particulier pour l'intensification de la production ligneuse.
- 37. Le ministre transmet aux conférences régionales des élus, pour consultation du milieu régional, et aux communautés autochtones concernées, une carte indiquant les endroits où se situent ces aires.

Origine des AIPL

Stratégie d'aménagement durable des forêts **(SADF)**

La Stratégie d'aménagement durable des forêts est à la base de toutes les politiques et actions du Ministère. Elle présente une vision pour progresser en aménagement durable des forêts. Ses défis et orientations donnent la direction à suivre sur un horizon de 20 à 25 ans, tandis que ses objectifs ont une portée d'application plus immédiate.

Origine des AIPL

- L'un des **6 défis** de la SADF : Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées.
- **Orientation 1** : Augmenter la valeur créée à partir du bois pour générer plus de richesse collective.
 - **Objectif 1** – Doter le Québec d'une stratégie nationale de production de bois.
 - **Objectif 2** – Produire du bois en tenant compte de l'écologie des sites et des objectifs visés.
 - **Objectif 3** – Cibler les investissements sylvicoles en fonction de leur rentabilité sur le plan économique.
 - **Objectif 4** – Consacrer certaines portions du territoire à la production de bois.

Origine des AIPL

Vision DGFo 08

○ Axe : Aménagement adaptatif et productivité forestière

- Objectif : Améliorer la productivité de la forêt en quantité et qualité.
- Actions : Pour septembre 2016, élaborer une stratégie de gestion des AIPL spécifiant, entre autres :
 - Les actions d'intervention dans les AIPL.
 - Les actions de protection des investissements.

Origine des AIPL

PAFI-T

Chapitre 5. Stratégies d'aménagement forestier

5.3 Aires d'intensification de la production ligneuse

🔄 Pour le PAFIT 2018-2023, nous avons identifié 15 % d'AIPL

Principes qui guident le MFFP dans le choix dans AIPL

- Poursuivre et protéger les investissements sylvicoles réalisés au cours des dernières décennies.
- Sélectionner des aires regroupant une concentration élevée de sites. Cela facilitera un suivi rigoureux et l'application de mesures particulières de protection contre les insectes, les maladies ou les incendies forestiers.
- Exclure les portions de territoire forestier en AIPL qui ont des carences en aires protégées identifiées par le MDDELCC.
- Éviter les territoires en conflits d'usage potentiels qui compromettraient à terme la récolte des investissements.

Principes qui guident le MFFP dans le choix dans AIPL

- Vise un consensus régional avec les autres ministères afin d'intégrer les AIPL au plan d'affectation du territoire public (PATP)
- Zones du territoire exclues des AIPL :
 - Exploitation minière.
 - Projet de développement récréatif d'envergure.
 - Habitat faunique (ravage cerfs, héronnière, concentration ruisseaux ombles de fontaine...).
 - Protection stricte (refuge biologique, EFE, réserve de biodiversité...).
 - Autres affectations particulières.

Principes qui guident le MFFP dans le choix dans AIPL

- Choisir les AIPL en tenant compte, lorsque possible, des commentaires des acteurs du milieu (participation et consultation PAFI-T).
- La productivité est le premier critère de discrimination utilisée pour identifier les AIPL potentielles.
- L'augmentation de la production ligneuse dans les AIPL pourrait permettre de dégager une marge de manoeuvre pour répondre à d'autres objectifs sociaux et environnementaux sur le reste du territoire.

Critères de sélection

Les critères provinciaux :

- Productivité (IQS, type écologique...).
- Contraintes (sol mince, pente forte...).
- Agglomération pour concentrer les activités et contrôler les coûts.

Les critères régionaux :

- Accessibilité (chemins, ponts, ponceaux).
- Affectations (sentiers ski de fond, villégiature regroupée...).
- Investissements passés (reboisement, dégagement...).
- Proximité des municipalités et des usines.
- Diversité classes d'âge et types de forêts afin d'assurer une certaine répartition des travaux à travers les années (33 % en forêts de moins de 20 ans, 33 % entre 20 et 50 ans et 33 % ont 50 ans et plus).

Résultats

- Données des AIPL 2013-2018 disponibles en shapefile à cet endroit :

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/aire-d-intensification-de-la-production-ligneuse-aipl>

- Carte des AIPL 2018-2023 disponible sur le site de la ville de Roun-Noranda



Fin